



Procès-verbal de la séance du Conseil Communal d'Écublens
Vendredi 30 octobre 2015, à 20h00
Grande salle du Motty

Séance ouverte à 20h00.

Présidence : Mme Anne-Thérèse Guyaz, Présidente du Conseil communal.

Appel : 61 présents lors de l'appel.

13 personnes excusées :

Mmes et MM. Christine Bolatdemirci, Jean Cavalli, Giampiero Corrado, Jean-Paul Dudt, Eulalia Durussel, Arielle Gianina Gasser, José-Luis Hernandez, Frédéric Hubleur, Jorge Ibarrola, Alfonso Izzo, Medhi Sébastien Lager, Vincent Maeder, Jean Rochat.

M. Charly Rothen, Secrétaire suppléant, est excusé.

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 8 octobre 2015
3. Assermentation
4. Nomination de deux membres au sein de la Commission des finances
5. **Préavis n° 2015/19** – Construction d'une structure d'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) sur le site de la Coquerellaz – Demande de crédit de construction
6. **Préavis n° 2015/20** – Règlement communal concernant la taxe relative au financement des équipements communautaires, modification de l'article 4
7. Interpellation de M. Michele Mossi : *À quand une desserte en trains grandes lignes en gare de Renens ?*
8. Divers

COMMUNICATIONS PRÉSIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, la Presse, notre Huissier, le Technicien et le public, **Mme la Présidente** communique à l'Assemblée les informations suivantes :

Au chapitre des représentations :

« Comme vous pouvez vous en douter, entre le sprint final pour les élections fédérales et les vacances scolaires, le nombre de manifestations depuis la dernière séance n'a pas été conséquent. Cependant :

Le 10 octobre, en compagnie des autorités des autres communes concernées, j'ai eu l'honneur de passer en revue le corps des sapeurs-pompiers du SDIS Chamberonne dans l'enceinte du Collège de la Concorde à Chavannes. Nous avons ensuite pu assister à des exercices nous faisant découvrir les différents types d'intervention et le matériel utilisé, en passant par le sauvetage d'un chien en peluche au sommet d'un arbre à l'extinction de l'incendie d'une cabane imaginaire. Petits et grands ont pu apprécier la maîtrise des processus tout comme celui du matériel.

Le 18 octobre ont eu lieu les élections fédérales. Je tiens ici à remercier tout particulièrement les Conseillères et Conseillers, mais aussi les autres citoyennes et citoyens d'Ecublens, ainsi que le personnel de l'Administration communale pour leur travail dans le cadre de cette journée. Les résultats de la Ville d'Ecublens ont pu être rendus dans un délai tout à fait raisonnable et avec exactitude. Vous pouvez en découvrir les détails quant au nombre de listes des partis et des suffrages pour les candidats sur le site internet de l'État de Vaud ainsi que sur le site de notre Commune, aussi je ne vous communiquerai ci-après que les principales informations :

Électeurs inscrits : 5'390 – Cartes de votes reçues : 2'072

CONSEIL NATIONAL :

TAUX DE PARTICIPATION : 37.24%

Bulletins rentrés	2'007
Nuls	45
Blancs	10
Valables	1'952
Bulletins de listes non modifiés	1'195
Modifiés avec dénomination	511
Modifiés sans dénomination	246

CONSEIL DES ÉTATS :

TAUX DE PARTICIPATION : 37.74%

Bulletins rentrés	2'034
Nuls	39
Valables, dont blancs *	1'995
Blancs	15
Bulletins de listes non modifiés	1'526
Modifiés avec dénomination	210
Modifiés sans dénomination	244

Pour le Conseil des États, soit une élection majoritaire, les blancs comptent pour le calcul de la majorité, raison pour laquelle ils sont retirés après les bulletins valables, ce qui n'est pas le cas pour la proportionnelle. 3'582 suffrages et 19 voix éparses ont ainsi attribués dans notre commune en ce qui concerne le Conseil des États. »

Mme la Présidente poursuit.

Au chapitre des communications :

- « 1. Comme nous allons le voir tout à l'heure en parlant de l'ordre du jour, la Municipalité nous a fait savoir qu'il n'y aurait pas de Communications municipales pour cette séance, faute d'objets.
2. Des enveloppes nominatives vous attendent à la fin de la séance vers notre Huissier. Comme à chaque fin d'année, elles contiennent le Budget communal 2016 et les Budgets des cinq organismes intercommunaux usuels. Il s'agit là des éléments pour la séance du Conseil communal du 11 décembre prochain. Les membres de la Commission des finances ont déjà reçu ces documents lors de leur séance y relative.
3. Une coquille s'est glissée dans l'une des annexes du préavis 2015/20. Vous aurez certainement corrigé par vous-même le fait que la signature qui figurera au bas du règlement, si celui-ci est adopté ce soir, ne sera pas celle de M. Jean-Claude Merminod, mais celle de l'actuelle Présidente du Conseil.

4. *Enfin, une discussion très amicale a été soulevée entre le Greffe et le Secrétariat du Conseil sur l'orthographe du mot « déclenchement » qui figure dans l'ordre du jour de la séance du 19 novembre prochain. Celui-ci s'écrit-il avec un 'en' ou avec un 'an' ? Finalement, l'orthographe semble s'être stabilisée avec le 'e'. Les deux sont acceptables, mais c'est vraisemblablement plutôt avec 'en'.*
5. *Ceux parmi vous qui étiez présents au dépouillement le 18 octobre ont pu se rendre compte que nous avons été 'à cheval' sur les questions d'écriture similaire entre les bulletins, ceci, sur demande du Canton. D'un autre côté, il nous faut aussi constater que certaines personnes n'ont pas ou plus la faculté de pouvoir remplir elles-mêmes leur bulletin d'élection ou de le modifier. Le Bureau a assuré le « vote des malades » à l'EMS Clair-Soleil pour permettre à des personnes assermentées d'aller préparer avec les pensionnaires leur bulletin selon leur volonté de vote. Je tiens à remercier Messieurs Aitor Ibarrola et Enrique Fernandez pour le service rendu. Le Bureau a d'ores et déjà mis en route un service équivalent pour le deuxième tour des élections au Conseil des États. Nous allons aussi réfléchir à la manière d'élargir ce service lors des prochaines votations et élections.*
6. *Il m'a été demandé de vous rappeler la géographie de cette salle en ce qui concerne la distribution des micros. Je vous rappelle que celui avec le lutrin est destiné aux rapporteurs des commissions et les interventions des membres de l'Assemblée se font à l'un des deux micros situés sur leur côté. »*

Mme la Présidente poursuit avec le calendrier du Conseil pour la fin de cette année et le premier semestre 2016 :

- 13 novembre 2015 : La Coordination des villes de Suisse romande organise un Forum à Bulle sur le thème de la Communication institutionnelle. Des invitations sont à la disposition de l'Assemblée (table des scrutateurs).
- 19 novembre 2015 : Séance du Conseil précédée à 19h00 d'une présentation sur le futur de la STEP de Vidy par M. Olivier Français, Municipal en charge de ce dossier (Lausanne).
- 25 novembre 2015 : Date de la visite annuelle de la Préfète dans notre Commune.
- 11 décembre 2015 : Séance du Conseil communal suivie par le repas de fin d'année. Mme la Présidente transmettra prochainement toute information utile à l'Assemblée.
- 11 janvier 2016 : 12h00 précises ! Délai pour le dépôt des listes pour les prochaines élections générales du Conseil communal et du 1^{er} tour de la Municipalité. Le Greffe a reçu cette semaine les formulaires accompagnés des instructions et délais pour le dépôt de ces listes. Ces éléments seront communiqués sous peu aux Groupes politiques. (Ils sont également disponibles sur le site www.vd.ch).
- 18 février 2016 : Séance du Conseil communal.
- 28 février 2016 : Elections du Conseil communal, du 1^{er} tour de la Municipalité ainsi que votations fédérales sur quatre objets. Un nombre important de scrutateurs sera donc nécessaire pour assumer le dépouillement. A nouveau, cette date coïncide avec les vacances scolaires : 28 février, dernier jour des relâches.
- 3 mars 2016 : Visite de l'Hôtel de Police à Prilly : des informations et un bulletin d'inscription parviendront en temps utile aux membres du Conseil.
- 20 mars 2016 : 2^{ème} tour des élections à la Municipalité.
- 17 avril 2016 : 1^{er} tour de l'élection à la Syndicature.

- 28 avril 2016 : Séance du Conseil communal.
- 8 mai 2016 : 2^{ème} tour de l'élection à la Syndicature.
- 19 mai 2016 : Séance du Conseil communal.
- 21 ou 28 mai 2016 : Sortie annuelle du Conseil communal.
- 24 juin 2016 : Séance du Conseil communal : dernière de la législature 2011-2016.
- 27 juin 2016 : Assermentation des autorités communales d'Ecublens par Madame la Préfète : 16h00 ou 17h00 – Grande Salle du Motty.

Mme la Présidente informe l'Assemblée qu'en avant-première, un petit film promotionnel sur la Commune d'Ecublens va être projeté.

M. Pierre Kaelin, Syndic, en introduction, déclare qu'Ecublens, bien que n'étant pas une commune touristique, a non seulement la chance d'avoir l'EPFL sur son territoire, mais bénéficie aussi d'une situation géographique idéale, à proximité du lac Léman. Ville d'où l'on peut aisément se déplacer si l'on doit se rendre à Genève ou que l'on souhaite si diriger vers les Alpes. Des critiques positives concernant Ecublens ont été formulées concernant le fait que les médias mentionnent peu notre commune. Ceci a encouragé la Municipalité à se doter d'un film promotionnel – il insiste sur cette notion – destiné aux personnes fréquentant l'EPFL ou désireuses de s'installer dans notre Commune qui pourront ainsi la découvrir par ce biais.

Il a été réalisé par une jeune cinéaste ayant juste terminé l'ECAL (École cantonale d'art de Lausanne) à qui une grande liberté a été accordée afin de laisser place à sa créativité. Cette réalisation est travaillée sur le visuel, sans voix *off*, agrémentée de sous-titres en fonction du découpage, avec musique. Deux versions sont disponibles : l'une, d'une durée relativement courte – environ 4 minutes, afin de ne pas lasser les visiteurs du net – sera insérée sur le site communal. La version longue, projetée ce soir, est de 6 minutes 40. Cette version sera fort utile à diverses occasions, entres autres, lorsqu'il s'agit de présenter notre Commune (par exemple, auprès de l'UCV, Lausanne Région, etc.).

Les applaudissements de l'Assemblée saluent cette projection.

Mme la Présidente souligne qu'il peut paraître étonnant que certaines prises de vue aient été prises dans notre Commune, la découvrir par une perspective différente est très intéressant.

POINT 1 **Approbation de l'ordre du jour**

Mme la Présidente rappelle qu'il n'y a pas de *Communications municipales*. Ce point peut ainsi être supprimé.

En outre, elle relève qu'il incombe à l'Assemblée de nommer deux Conseillers (et non plus un seul) au sein de la Commission des finances, soit, remplacement de :

- M. Charles Karlen (PLR/ID), démissionnaire du Conseil au 19 octobre écoulé (cf. procès-verbal du Conseil du 24 septembre 2015).
- M. Jean-Paul Dudt (PSIG), suite à sa démission de cette Commission (cf. procès-verbal du Conseil du 8 octobre 2015).

Enfin, les Présidents des groupes politiques ont été informés de l'interpellation déposée par M. Michele Mossi, intitulée : *À quand une desserte en trains grandes lignes en gare de Renens ?* Celle-ci étant parvenue avant le début du présent Conseil, elle propose de l'inscrire en suite des deux préavis municipaux, sous point 7 de l'ordre du jour.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ces modifications. La parole n'est pas sollicitée, la discussion est close. Au vote, **l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

POINT 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2015

Mme la Présidente remercie la secrétaire du Conseil, Mme Junod Napoletano, pour son travail effectué dans un délai relativement restreint et lui passe la parole pour deux brèves remarques.

Mme Chantal Junod Napoletano remercie deux Conseillers lui ayant signalé les coquilles suivantes :

- page 10, dernier §, 1^{ère} ligne : il s'agit de lire « CHF 214'000.00 » et non pas : CHF 2014'000.00.
- page 22, 4^{ème} § (réponse de M. le Syndic Pierre Kaelin aux *Questions à la Municipalité* de Mme Sylvie Pittet Blanchette), fin de la 2^{ème} ligne : il s'agit de lire : « [...] *ce n'est pas moins de 3 à 4 invitations hebdomadaires [...]* » et non pas : mois.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce document. La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close. Au vote, ce procès-verbal est **accepté à l'unanimité.**

POINT 3 Assermentation

Mme la Présidente rappelle que l'Assemblée doit procéder à l'assermentation d'un nouveau Conseiller suite à la démission de M. Charles Karlen.

Pour lui succéder, le groupe PLR+ID a proposé M. Hervé Perret. Sa déclaration d'acceptation a été vérifiée et, conformément à la LEDP, sa candidature affichée au pilier public durant trois jours, ce qui permet de procéder ce soir à son assermentation.

Mme la Présidente prie M. Hervé Perret de venir devant la tribune et les membres du Conseil de bien vouloir se lever.

Après lecture du serment, puis promesse faite, **M. Hervé Perret** rejoint les rangs du Conseil sous les applaudissements de l'Assemblée.

⇒ **L'effectif passe à 62 Conseillers.**

POINT 4 Nomination de deux membres au sein de la Commission des finances

Mme la Présidente, conformément au point 1 de l'ordre de jour, mentionne les deux postes à pourvoir au sein de cette Commission. Elle attend les propositions de l'Assemblée.

M. Germain Schaffner, au nom du groupe PSIG, propose la candidature de Mme Mirjana Rittmeyer.

Mme Christine Meyer-Favey, au nom du groupe PLR+ID, celle de M. Hervé Perret.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, elle invite l'Assemblée à élire **Mme Mirjana Rittmeyer** et **M. Hervé Perret** par acclamation.

Mme la Présidente félicite ces deux Conseillers pour leur nomination, leur précisant qu'ils rejoignent une commission qui n'est pas toujours enviée. Mais elle est néanmoins certaine qu'ils pourront y assouvir leurs passions par l'étude minutieuse et le travail qu'ils accompliront

en aidant tout le Conseil à prendre ses décisions en l'orientant sur les questions financières. Elle les remercie pour leur engagement.

POINT 5 **Préavis n° 2015/19** – Construction d'une structure d'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) sur le site de la Coquerellaz – Demande de crédit de construction

Mme la Présidente souligne qu'il s'agit ici – comme a pu le constater l'Assemblée – d'un préavis relativement complexe, concernant plusieurs services communaux. Elle passe ensuite la parole à M. Alain Blanchoud pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc et à M. Antonio Puga, pour celle du rapport de la COFI.

Puis, elle précise qu'avant ouverture de la discussion sur ce préavis, Mme la Municipale Danièle Petoud, section des bâtiments, souhaite transmettre quelques précisions supplémentaires. Mme la Municipale Pascale Manzini, section des affaires scolaires, procédera ensuite à une présentation sur l'évolution des demandes de places, les structures d'accueil et leurs coûts, dans notre commune.

Mme Danièle Petoud, Municipale, indique en préambule que les questions posées par la Commission des finances (COFI) seront traitées dans l'ordre de leur rapport. Puis, elle se réfère à la question 1 y figurant :

« A la page 11 du préavis, il est mentionné : « Cette dépense figure au plan des investissements – compte n° 503.5030.217 – pour un montant de Fr. 2'840'000.00 ». Dans le budget 2016, le montant figurant au plan des investissements est de Fr. 1'800'000.00. D'où vient cet écart de Fr. 1'040'000.00 ? »

Mentionner ce montant de CHF 2'840'000.00 – qui correspond effectivement à celui inscrit dans le Plan des investissements 2016/2017 du Budget 2016 – a en fait été une erreur : il a conduit à une certaine confusion, voire à une interprétation erronée. C'est bien le montant global de CHF 1'800'000.00, + CHF 100'000.00 pour frais d'étude figurant dans le plan des investissements du budget 2015 qui aurait dû être présenté. Ceci aurait néanmoins nécessité des explications complémentaires en regard de cette importante variation [1.9 mio comparativement à 2.84 mio], donnant lieu à l'une des questions posées par la COFI.

En marge de ce qui suit, elle précise que Mme Manzini expliquera dans le détail l'évolution de la demande en places d'accueil.

Au printemps 2014, après avoir pris connaissance d'un rapport daté du 19 mai 2014 concernant les besoins en places d'accueil, la Municipalité s'est adressée au service des bâtiments afin qu'il mandate un bureau pour réaliser une étude sur la faisabilité d'implémenter un bâtiment sur le site de la Coquerellaz, étude visant à déterminer l'emplacement, le genre de construction à prévoir et la manière de la concrétiser.

Le Plan des investissements étant préparé en juillet, ce service a dû rapidement communiquer une estimation des coûts. Cette estimation s'est basée sur les données connues à cette période, soit : nombre de demandes en places d'accueil, genre de construction réalisable, etc. Cette estimation n'était de loin pas une analyse complète de ce projet.

Ceci explique que, s'agissant du montant inscrit dans le plan des investissements établi en 2014, le délai a été trop court pour permettre une étude détaillée des coûts (en incluant entre autres, mobilier, équipement spécialisé, etc.).

En outre, ce n'est qu'au moment où un projet final se concrétise que l'on peut déterminer le montant réel pouvant être décliné dans le détail. À noter que ce n'est pas la première fois que la Municipalité et le Conseil sont confrontés à ce problème de variation.

On retrouve cependant le montant de CHF 1'900'000 (page 11 – Prestations) sous la mention *Bâtiment, y compris les honoraires*, CFC 2 (CFC : code des frais de construction – 2 : bâtiments), mais au plus simple de la construction.

Enfin, elle relève que sur les 5 offres reçues, Batineg a obtenu les meilleurs points sur l'ensemble des critères d'adjudication. Les offres se situaient entre 2.3 et 3.7 mio. Ceci démontre que pour un même projet, avec un appel d'offre dit *fonctionnel*, en *entreprise totale*, soit des entreprises ayant toutes reçu un cahier des charges détaillé identique, d'importantes variations sont enregistrées.

Avant de conclure, elle prie l'Assemblée de bien vouloir excuser cette complication et précise que la Municipalité sera dorénavant attentive à ne pas mentionner des chiffres avant qu'ils soient connus du Conseil.

Mme Pascale Manzini, Municipale, a réalisé à la lecture du rapport de la COFI que le financement de l'accueil est un élément relativement complexe. En sa qualité de Présidente d'un réseau d'accueil de jour, elle est en permanence concernée par les données chiffrées y relatives, données qui peuvent paraître évidentes, mais ne le sont finalement pas pour des personnes n'y étant pas confrontées régulièrement. D'où son désir d'illustrer au mieux ces éléments par le biais d'une présentation (annexe I).

Cette présentation détaille les subsides liés à la création de places d'accueil ainsi que les mécanismes de financement de la FAJE ¹ (Fondation d'Accueil de Jour des Enfants) et décrit le paysage de l'accueil de jour – tel qu'il a été annoncé récemment dans les médias – qui sera la réponse au vote constitutionnel de 2009. Elle illustre également comment l'accueil parascolaire est organisé dans notre Commune ².

L'aide au démarrage de la Confédération : versée par le biais de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), qui est une aide à l'exploitation :

au maximum : CHF 3'000.00 par place / an pour une place à plein temps sur deux ans, puis, au maximum : CHF 1'500.00 par place / an pour une place à plein temps la troisième année.

La place à plein temps correspond à 225 journées incluant les trois blocs horaires qui sont : matin – midi et après-midi (9 heures par jour). Le décompte est effectué en fin d'année, selon le taux réel d'occupation des places. On peut le constater dans le compte 506 – APEMS, dans lequel apparaissent chaque année des entrées OFAS et FAJE lorsque nous sommes encore en phase de démarrage. Ce ne sont toutefois pas des montants linéaires.

L'aide au démarrage du Canton : versée en une fois par le biais de la FAJE. Il s'agit d'une contribution unique de CHF 3'000.00 par place ouverte sur les trois plages horaires (au prorata du nombre de plages, cas échéant). Le versement est effectué en fin d'année au prorata des places occupées.

L'aide au démarrage (OFAS et cantonale) est perçue dès que 10 nouvelles places d'accueil sont ouvertes. À noter qu'au niveau parascolaire, la création est de 12 et non pas de 10 places d'accueil.

Il n'y a par contre pas d'aide à la pierre. Nous avons pu bénéficier exceptionnellement d'une aide cantonale à la pierre lors de la construction du Centre Socioculturel en 2012. Ce montant en réserve nous a permis après-coup d'améliorer la structure de la nursery pour la garderie Domino.

¹ La FAJE coordonne l'ensemble des réseaux d'accueil et assume la majeure partie de la redistribution des subsides qui lui sont versés aux diverses structures d'accueil dédiées à l'enfance.

² Le texte qui suit, avec mise en retrait / italique inclut les informations et commentaires communiqués par notre Municipale, dans l'ordre de sa présentation.

Les autres aides du Canton : Elles sont versées par le biais de la FAJE. Le canton participe à la politique d'accueil de jour des enfants par le biais de cette Fondation. Comme le Conseil d'État l'a annoncé dernièrement, sa participation, ainsi que celle des employeurs, va devenir plus importante dès 2022 dans le but de continuer à soutenir la création de places d'accueil de jour. Les communes pour leur part souhaiteraient voir cette participation cantonale à la FAJE augmenter afin d'être soulagées de leur importante part de financement à ce dispositif. Une Aide annuelle est versée par la FAJE pour chaque structure d'accueil de jour à la condition qu'elle soit membre d'un réseau. Il s'agit d'une attribution de 20% de la masse salariale éducative ; le personnel auxiliaire et administratif n'est pas concerné par cette aide.

Les structures établissent leur budget ; la masse salariale est communiquée au réseau AJESOL via notre chef de service des affaires sociales et de la petite enfance, caissier de l'AJESOL, qui, à son tour, communique ce montant à la FAJE ; puis, cette dernière définit le montant à reverser dans chacune des structures concernées, montant qui vient en déduction de l'exploitation de ces structures.

Il faut noter que notre commune étant aussi un employeur, elle contribue à la FAJE, conformément à la LAJE (Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants) à raison de CHF 5.00 par habitant.

Mme Pascale Manzini, Municipale, donne ensuite quelques précisions sur la composition d'un compte d'exploitation type d'une structure parascolaire.

Selon les chiffres actuels, le coût annuel d'une place d'accueil dans notre commune s'élève à environ CHF 7'300.00, montant qui peut varier en fonction :

- de la capacité contributive des parents ;
- du changement de mode de calcul des revenus déterminants sur lequel le barème s'applique, ce qui devra être sous peu effectué, puisqu'il s'agira d'intégrer le revenu déterminant unifié (RDU) dans la tarification des prestations d'accueil ;
- d'un changement de barème ;
- d'une augmentation ou d'une diminution des charges d'exploitation des structures d'accueil (la part dédiée à la masse salariale peut être très importante, en fonction de l'expérience et de l'âge des collaborateurs) ;
- d'une éventuelle diminution des subsides accordés par la FAJE, ou encore :
- si l'on bénéficie ou non d'une aide fédérale.

À noter qu'une variation annuelle des coûts peut survenir également pour les réfectoires en raison :

- de la capacité contributive des parents,
- d'un changement de barème,
- ou en cas d'augmentation / diminution des charges des structures.

Quelques explications sont ensuite données sur une statistique illustrant la progression des places selon le nombre d'élèves pour les années 2015-2020, puis sur un tableau relevant la répartition du financement parascolaire 2014, selon les comptes de l'AJESOL (FAJE : 15% ; parents : 43% et communes : 42%).

Mme Pascale Manzini se réfère au communiqué du Conseil d'État du 29 octobre 2015 autorisant le Département des infrastructures et des relations humaines à mettre en consultation le projet de révision de la loi sur l'accueil de jour des enfants (annexe II).

En regard de ce qui a été négocié lors de l'examen de l'avant-projet de loi au sein de la plateforme État – communes, elle commente un tableau illustrant les besoins en accueil de jour, soit : un groupe le matin, trois, le midi et deux, l'après-midi, ce qui correspond au profil de notre commune. Ceci requiert une certaine souplesse avec le personnel nécessaire pour assurer les différentes périodes de la journée. À relever également la nécessité de regrouper les enfants par tranche d'âge : 4 à 8 ans, 8 ans à 12 ans, puis les 12 à 15 ans qui, eux, ne fréquenteraient pas de structures parascolaires et pour lesquels il s'agira de trouver des solutions plus souples.

Le canton de Vaud préconise de parvenir à un taux de couverture situé à 27%. Si l'on considère que pour Ecublens, le parascolaire inclut les trois plages d'accueil (matin, midi, après-midi) et les réfectoires, pour lesquels la demande est importante, nous atteindrons alors un objectif de 30% tout à fait honorable sur le plan légal.

Des commentaires sont ensuite donnés sur un tableau illustrant les réfectoires sur notre commune – Pontet, Coquerellaz – et les transports / déplacements d'enfants actuellement nécessaires vers le réfectoire du Centre Socioculturel, dont les enfants de la Coquerellaz accueillis en APEMS (ce complexe scolaire n'en bénéficiant pas). Il en ressort également qu'un projet prévoit l'ouverture d'un petit réfectoire pour Epenex, la demande étant relativement peu importante. L'objectif visé est de pouvoir disposer d'une structure parascolaire sur les quatre sites scolaires concernés : Coquerellaz, Croset, Pontet et Epenex. À noter que le Croset – référence faite à la construction d'ores et déjà planifiée – aura aussi à terme une structure APEMS ainsi qu'un réfectoire.

Mme Pascale Manzini, Municipale, poursuit :

Pourquoi la construction d'un bâtiment entièrement dédié au parascolaire sur le site de la Coquerellaz ?

- Plus de 70 enfants de la Coquerellaz – qui doit par ailleurs assurer deux services en réfectoire – ce qui nécessite de pouvoir disposer d'une classe dite de « dégagement » pour accueillir de manière alternée le groupe d'enfants en attente de leur repas. Cette classe pourrait à tout moment être requise pour les besoins scolaires.
- Sur la plage horaire après-midi, deux groupes ont pu être accueillis dans le réfectoire ; solution provisoire que l'Office d'accueil de jour a momentanément autorisé à notre commune car il n'est en principe pas autorisé d'ouvrir un accueil parascolaire sur une seule plage horaire.
- Libération de nombreuses places d'accueil pour les enfants domiciliés dans la plaine du Croset.
- Emplacement idéal, situé à proximité des bâtiments scolaires et des terrains de sport.
- Opportunité de bénéficier d'une structure d'accueil durant les vacances scolaires, puisque la construction proposée serait indépendante du collège.

L'objectif du parascolaire est de pouvoir accueillir, dans chaque complexe scolaire, les enfants domiciliés sur la commune, cela, en adéquation aux ressources et aux besoins exprimés par la population. Elle tient aussi à souligner que la Municipalité œuvre depuis 10 ans sur cette problématique et se rapproche progressivement de l'objectif proposé par la mise en œuvre de l'article constitutionnel adopté par 72% des électeurs lors des votations du 27 septembre 2009.

Elle conclut en mettant en évidence ce qui lui tient à cœur : l'accueil de jour inclut également un projet pédagogique : il accompagne le développement de l'enfant, garantit l'égalité des chances ainsi que l'intégration sociale de l'enfant et de sa famille.

Mme la Présidente remercie Mmes les Municipales Danièle Petoud et Pascale Manzini pour les informations supplémentaires apportées au Conseil. Elle précise que l'effectif des membres est de 62 Conseillers, la majorité absolue est donc de 32 voix.

M. Eric Darbellay remercie également Mmes Petoud et Manzini pour les éléments complémentaires transmis ce soir. En préambule, il précise qu'en sa qualité de membre de la COFI, il n'a pas rédigé de rapport de minorité, car, d'une part, il ne détenait pas tous les éléments requis, d'autre part, sa réflexion n'était pas parvenue à son terme lorsque le rapport de la COFI a été déposé.

Parler d'accueil parascolaire correspond à un sujet assez émotionnel, puisque touchant directement à nos enfants, mais il est également complexe, considérant la diversité des situations en fonction des familles. Néanmoins, il pense – même si le sujet reste émotionnel – qu'il faut savoir prendre un peu de recul et laisser parler sa raison. Pour sa part, étant membre de la COFI, il s'agit aussi d'aborder les aspects financiers, tout en restant conscient que l'on ne peut se fixer un objectif en termes de service à la population sans réfléchir à son coût. Si cela paraît logique, il est cependant difficile d'avoir une vue d'ensemble du parascolaire, le Conseil recevant les préavis y relatifs à des périodes espacées.

L'objectif de la commune est d'offrir un service équivalent à un taux de couverture du parascolaire situé à 30%, ce qui est louable. Si l'on tient compte de l'article paru dans le 24 heures de ce jour (annexe III), c'est le taux idéal selon les critères de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). On y précise également que l'objectif du canton est d'atteindre 34%, y compris l'accueil assuré par les crèches et les mamans de jour. Dans le préavis n° 2015/19, il n'est question que d'accueil parascolaire ; il ignore si ce pourcentage de 30% inclut le tout ou le parascolaire uniquement.

Les autorités cantonales réagissent aujourd'hui, quoiqu'un peu tardivement, puisque ce nouvel article 63a de la Constitution vaudoise a été voté en 2009. Durant cette période, la Commune n'est pas restée inactive. Comme l'a dit Mme la Municipale Manzini, cela fait 10 ans qu'Ecublens est *bon élève*.

Financièrement, le canton va participer un peu plus à cet accueil parascolaire. Toutefois, il s'agit d'être attentif car, dans les faits, nous avons ici à faire à un mécanisme de compensation : La RIE III (Troisième réforme de l'imposition des entreprises) va entrer prochainement en vigueur ; les ressources de la commune diminueront. Même si la baisse liée à RIE III sera compensée avec une part plus élevée de la subvention au niveau du parascolaire, à la fin, les ressources nettes de la commune vont rester identiques, alors que les coûts de l'accueil parascolaire vont augmenter.

Son message est le suivant : en parallèle à ce préavis spécifique concernant la construction d'un bâtiment à la Coquerellaz, il souhaiterait que la Municipalité présente son fil rouge : sa stratégie chiffrée pour atteindre cet objectif de couverture de 30%.

Il lui semblerait également utile que cette stratégie soit déclinée en différents scénarios présentant ainsi diverses alternatives permettant d'atteindre ce ratio avec un coût équivalent. Quel nombre de places selon le type d'accueil concerné ?

Ne devrait-on pas renforcer le réseau de mamans de jour, lui accorder plus de subventions ? S'il est déjà subventionné, travailler à son renforcement ou à son développement.

Faut-il obligatoirement tout investir dans un bâtiment à la Coquerellaz, par exemple, pour les réfectoires ? Il cite l'Auberge communale qui va être prochainement rénovée. Pourquoi ne pas y inclure un réfectoire ? Déplacer ces enfants ne représenterait pas un réel problème : il y a peu encore, même sous la neige, les écoliers rentraient dans leur foyer respectif pour leur repas de midi. Coquerellaz – Auberge communale : courte distance à parcourir !

Il existe certainement d'autres pistes novatrices, avec des coûts moindres.

Il s'agit aussi de saisir les opportunités qu'offre le canton, avec un projet de loi favorisant une plus grande souplesse dans l'accueil par rapport à l'encadrement qui doit être offert.

Par rapport à ce nouvel article 63a, il souhaiterait aussi savoir si ce coût de CHF 7'300.00 par place d'APEMS n'est pas appelé à augmenter ? Il ne sait si tous les groupes ont reçu l'information transmise au PLR+ID : soit, l'augmentation budget après budget, année après année, de l'augmentation des coûts relatifs au parascolaire, ce qui n'est pas anodin.

M. Eric Darbellay, afin d'appuyer ses propos, poursuit avec un autre exemple concernant le préavis ici traité : il est dit que cette construction pourrait être utilisée en tant que centre aéré pour l'accueil durant les vacances scolaires, ce qui est une bonne idée. Ceci a toutefois un coût qu'il désire également connaître. Ensuite, seulement, il pourra être décidé si ce coût est trop prohibitif, et qu'il faille finalement abandonner l'idée, ou au contraire, la concrétiser – au détriment, peut-être, d'un certain nombre de places d'accueil – car un tel centre de vacances correspond à un réel besoin pour certaines familles. Autant d'éléments qu'il s'agirait de connaître si l'on veut aller plus avant en toute connaissance de cause.

Ceci étant précisé : Veut-on poursuivre en adoptant préavis après préavis, budget après budget – du moins pour les 3 à 4 prochaines années – les coûts de l'accueil parascolaire sans savoir où nous nous dirigeons, sans mettre en rapport services et coûts. Les ressources financières ne sont pas illimitées, elles doivent être gérées.

Il tient à souligner que ses remarques ne doivent nullement être assimilées à une volonté de cogestion, loin s'en faut ! Ou encore, comme un refus d'ouvrir des places d'accueil ou de les développer. Il est évident qu'il faut y consentir. En outre, en tant que membre du PLR, il ne se permettrait pas de s'opposer à la création de places d'accueil, puisque cet objectif fait partie intégrante du programme cantonal et fédéral de ce parti.

Pour les raisons développées et questions posées ci-avant, il recommande à l'Assemblée de ne pas accepter ce préavis et de le renvoyer à la Municipalité. À charge de cette dernière de le présenter accompagné d'un état des lieux, à court et à moyen terme, de l'accueil parascolaire, en termes de niveau de service, avec son pendant financier.

Il remercie d'ores et déjà la Municipalité d'apporter tous les éléments permettant de convaincre le Conseil que ce projet est un bon projet et qu'il est sur la voie d'une mise en application efficiente en termes de service à la population et de gestion raisonnable des deniers publics.

En dernier lieu, il souhaite que sa proposition ne soit pas rejetée en argumentant l'urgence de ce préavis. Il pense que l'on peut attendre quelque peu afin qu'il puisse être traité avec les éléments demandés.

Avant de conclure, il prie la Présidente du Conseil – ce cas de figure ne s'étant pas présenté jusque-là pour lui – de demander à l'Assemblée si elle accepte ou refuse de soutenir sa proposition de renvoi à la Municipalité avant tout vote sur l'acceptation ou le refus de ce préavis.

Mme la Présidente remercie M. Darbellay pour son intervention et pour sa question directe à son attention. Elle n'a – tout comme lui – jamais été confrontée à une demande de renvoi d'un préavis à la Municipalité. Selon le Règlement communal, il y a une possibilité de demander le renvoi de la décision. Si rien n'est précisé, c'est un renvoi à la prochaine séance du Conseil ; le renvoi peut cependant être accompagné d'une précision quant au délai.

Si la demande de M. Darbellay est formelle, ledit renvoi, pour être pleinement adopté, doit être soutenu par un tiers des membres présents – soit, pour ce soir, par 21 voix. Ceci n'empêchant pas la suite de la discussion afin de donner peut-être des précisions complémentaires à la Municipalité pour lui permettre de savoir dans quelle direction elle peut ou doit travailler.

Après s'être assurée de la demande formelle de renvoi de la décision, **Mme la Présidente** demande si un membre de l'Assemblée souhaite s'exprimer à cet égard.

Mme Pascale Manzini, Municipale, référence faite aux propos de M. Eric Darbellay concernant la projection et l'adéquation des ressources, précise avoir fourni un document chiffré à la COFI démontrant l'état financier comparativement au nombre de places proposées, et aux coûts futurs engendrés pour Ecublens. Ce sont des éléments assez précis.

S'agissant de définir des solutions autres pour le parascolaire : conformément aux normes en vigueur, la Municipalité a beaucoup misé sur les réfectoires : comme il n'y a pas obligation de recourir à un personnel diplômé – soit une masse salariale ayant un coût plus élevé, comme c'est le cas dans le parascolaire – il est fait appel à du personnel auxiliaire, bénéficiant toutefois d'une formation ad hoc. Cet aspect est abordé dans le préavis. Des solutions qui n'étaient pas envisagées ont été appliquées. Elle rappelle que les réfectoires sont ouverts depuis 15 ans et bénéficiaient initialement d'un encadrement bénévole.

En sa qualité de Municipale, elle a toujours soutenu cette option et l'a même défendue lors de la consultation plateforme État / communes (examen de l'avant-projet pour la réponse de la LAJE aux besoins de l'article constitutionnel sur l'accueil parascolaire) en regard de l'assouplissement des normes, afin de bénéficier de cette solution permettant d'éviter un cadre trop normatif qui augmenterait les coûts consacrés à l'accueil. Ecublens, qui bénéficie d'une certaine expérience comparativement à d'autres communes, était en effet l'un des acteurs intervenant dans cette consultation.

Pour **Mme Pascale Manzini**, Lausanne est un exemple : elle a d'ailleurs reçu le prix de l'Unesco *Ville de l'enfance*, pour son accueil de l'enfance performant et facilitant la conciliation travail / famille. Elle souhaite justement rappeler cet élément : on parle de gardiennage, mais il ne faut pas oublier l'objectif principal de l'accueil qui est la conciliation travail / famille. Permettre aux parents de pouvoir travailler, mais également d'avoir une famille.

Il ne s'agit pas de mettre en contradiction travail et famille, surtout dans nos sociétés vieillissantes comme la nôtre. Si nous parlons de l'augmentation des coûts liée au parascolaire, alors nous pouvons aussi parler de l'augmentation des coûts liée aux aînés – qui font également partie de son dicastère – coûts dévolus à la santé et en raison du vieillissement de la population. Nous nous devons d'assurer aussi le renouvellement de la population, c'est un facteur important. À un moment donné, il s'agit de donner les moyens aux jeunes générations.

Mme Pascale Manzini poursuit. Cela fait 30 ans qu'elle milite en faveur de l'accueil de jour des enfants. À l'heure actuelle, elle réalise les attentes et la demande de la population. Il y a une pression extrêmement forte des parents pour pouvoir bénéficier de cet accueil. Il faut par ailleurs tenir compte que pour beaucoup de familles, les deux parents doivent travailler s'ils veulent assumer leur famille. C'est une réalité économique, une réalité de notre société actuelle.

Le canton y répond avec un objectif de couverture annoncé à 34%, taux incluant l'accueil effectué par les accueillantes familiales de jour. Dans sa présentation, les histogrammes étaient basés sur un taux de couverture de 27%, auquel il convient d'ajouter les réfectoires, et non pas de 34%. Cela correspond à un accueil à midi, et un accueil moindre le matin et l'après-midi. Ce n'est pas un objectif transcendant, Ecublens ne va pas devenir un « élève excessivement bon ». Par contre, nous allons dans une bonne direction, avec un équilibre harmonieux. Une ville dans laquelle les familles doivent pouvoir être heureuses, mais aussi dans laquelle nos aînés, tout comme les personnes les plus faibles et les plus démunies, doivent aussi pouvoir être heureux. En fin de compte, c'est cela qui compte.

Mme la Présidente rappelle qu'en l'état des débats, la discussion n'est pas ouverte sur le fond, mais bien sur la proposition de renvoi émanant de M. Eric Darbellay.

Mme Sylvie Pittet Blanchette déclare que l'on parle ici de 10 ans de travail. Pour sa part, il s'agit plutôt de 20 ans. Cela fait 20 ans que les parents dont les enfants fréquentent le collège de la Coquerellaz attendent qu'il se passe quelque chose, non seulement à midi, mais aussi

pour l'accueil du matin et de l'après-midi. Eu égard à cette longue période, elle prie l'Assemblée de ne pas renvoyer ce projet afin que les Conseillers puissent discuter de ce préavis ce soir.

M. Florian Ray Iunius désire insister sur le fait qu'il y a probablement un malentendu – il n'a pas été dit que la discussion ne serait pas ouverte – et il n'y a pas eu non plus de proposition visant à rejeter ce préavis, mais simplement une proposition de renvoi afin qu'il soit complété. À ce sujet, il propose à M. Darbellay de formuler – si cela est possible – des questions précises, surtout dans le cas où l'Assemblée voterait le renvoi de ce préavis à la Municipalité.

Comme souligné, ce préavis revêt un aspect émotionnel ; ceci n'empêche toutefois pas un renvoi, même si, comme entendu lors de cette soirée, cela fait 20 ans qu'il y a une certaine attente. Un mois de plus n'est pas si long et permettrait de satisfaire tout le monde.

M. Aitor Ibarrola se penche quant à lui sur l'aspect technique de la demande de renvoi et désire s'assurer que le fait de renvoyer – si un tiers des membres se manifeste – renvoie bien à la prochaine séance du Conseil et non pas à une date plus éloignée.

Mme la Présidente confirme que c'est bien le cas – dans le cas présent, ce préavis serait donc remis à l'ordre du jour du 19 novembre 2015 – sauf si la demande de renvoi est accompagnée d'une autre mention.

Mme Frédérique Reeb-Landry souhaite réagir sur le fait que l'on ait attendu depuis longtemps. Lorsque l'on parle de conciliation entre vie privée et vie professionnelle, il est vrai qu'il s'agit d'aller rapidement de l'avant.

D'un autre côté, elle ressent beaucoup de sympathie par rapport à la volonté de vouloir mieux comprendre l'efficacité des coûts en relation à la création de places d'accueil.

Elle-même a été confrontée cet été à ce problème, tout comme d'autres personnes qui lui ont signalé ce manque de places, alors qu'il suffirait peut-être, dans le système actuel, d'être un peu plus créatif afin de trouver des solutions, même avec le nombre limité de places disponibles à l'heure actuelle, pour pouvoir accueillir ces enfants.

Elle réitère le fait qu'elle comprend cette volonté de vouloir mieux comprendre l'efficacité budgétaire pour chaque place d'accueil que l'on souhaite créer. Selon la stratégie de la Municipalité, la proposition pour la Coquerellaz est-elle la plus efficace selon les critères d'efficacité budgétaires actuels ?

En conclusion, même si elle se sent extrêmement concernée par la création de places d'accueil pour la petite enfance, elle est aussi d'avis que l'efficacité budgétaire est extrêmement intéressante et nécessaire.

M. Michele Mossi déclare qu'il est difficile de prendre clairement position en regard des informations qui ont été communiquées dans ce préavis et des échanges en cours de soirée. Il est vrai – l'Assemblée l'a certainement compris – que nous sommes devenus ces dernières années plus exigeants, restant très attentifs aux dépenses de la Commune et à son développement. Il est tout aussi vrai que les éléments mentionnés dans les préavis ne suffisent aujourd'hui plus au Conseil. Il a par contre apprécié que, pour une fois, des Municipaux s'impliquent autant pour défendre leur projet en communiquant des arguments chiffrés supplémentaires permettant de mieux appréhender ce préavis n° 2015/19. Il aurait bien sûr préféré les recevoir préalablement par le biais même du préavis. Reste que ces informations ne vont pas fondamentalement modifier les termes de ce document, ni ne vont évoluer dans le courant du mois prochain.

Il relève que ce préavis comprend un certain nombre de lacunes – il y reviendra peut-être par la suite – qui pourraient nous conduire à une réflexion plus élargie : Est-il vraiment complet ?

On parle en effet déjà de la création de 36 places afin de soulager la fréquentation du réfectoire de la Coquerellaz – réfectoire qui existe depuis 10 et non 15 ans – et l'on doit investir pour ce

faire. Sa question : et la planification ? ... Avons-nous réellement investi correctement il y a quelques années pour ce réfectoire ? L'investissement à consentir est ici de 2.8 mio incluant la possibilité d'un centre aéré, mais la réflexion pour cet accueil reste encore à définir. Il y a donc un certain nombre de points qui sont *souples* et pourraient certainement avoir une influence sur le budget.

Au dernier § de la page 1, il y est néanmoins mentionné que : « À la rentrée scolaire 2015/2016, il y avait 147 demandes pour l'accueil parascolaire pour 72 places actuellement offertes à Ecublens. » Aussi, il se pose la question suivante : 72 places disponibles pour 147 demandes = manque de 75 places d'accueil. Le préavis en prévoit 36. Quelle est donc la véritable planification que l'on suit ? On sait quels sont les terrains constructibles sur notre territoire communal, tout comme l'on connaît globalement les besoins et les habitudes de notre population. Les parents ne vont pas d'un seul coup rester à la maison pour assurer le repas de midi et s'occuper de leurs enfants.

Il peine à voir cette planification à l'horizon 2020-2030. Il est vrai que l'on a voté une modification de la constitution. Il est également vrai que la loi n'entrera en vigueur que dans deux ans ; actuellement, elle est seulement mise en consultation et doit être discutée ; des modifications peuvent encore y être apportées.

Malgré tout, il s'agit d'anticiper un peu plus. Ce centre est peut-être trop petit, des places supplémentaires devraient peut-être y être prévues ...

La population d'Ecublens ne va pas évoluer fortement. Notre commune a un taux de rotation extrêmement élevé. Il est en outre difficile pour une famille s'installant à Ecublens d'intégrer rapidement un réseau accueillant son enfant à midi, ou d'assurer son accueil chez des voisins ou des amis. De nos jours, il faut aussi considérer que des grands-parents sont encore professionnellement actifs ou alors, ne vivent pas sur la commune. Les besoins pour un accueil des enfants à midi sont concrets – même si cela ne correspond pas à notre vision de la famille – c'est une réalité. Une autre réalité : qu'on le veuille ou pas, 72% de la population de notre canton a soutenu l'école à horaire continu.

Ceci dit, il réitère le fait que les choses ne vont pas évoluer de manière radicale dans les semaines à venir. Aussi, Il encourage l'Assemblée à soutenir ce préavis, mais encourage en parallèle la Municipalité à prendre note des arguments avancés par l'Assemblée jusqu'à ce stade des échanges et ceux qui vont certainement suivre. Du fait également que le Conseil est devenu aujourd'hui plus exigeant : il veut recevoir des préavis mieux *ficelés*, des préavis qui contiennent aussi des éléments de planification, qui parlent des besoins actuels et futurs. Aujourd'hui, dans le secteur de l'investissement – que ce soit au niveau du scolaire, ou de la salle triple, par exemple, ... ou encore de l'urbanisme – il estime qu'il n'y a pas suffisamment de planification, ni de vision à long terme.

Malgré ce constat, il encourage les membres du Conseil à soutenir ce préavis.

M. Eric Darbellay, se référant à l'accueil adressé par Mme la Présidente aux deux nouveaux membres rejoignant la COFI, soit de guider les membres du Conseil quant au choix dans les préavis par rapport aux critères financiers, rejoint l'avis de M. Michele Mossi, quant à l'importance de se référer également à une planification. Il précise toutefois que le Conseil a besoin d'avoir une planification mettant en évidence les impacts financiers.

Il félicite la Municipalité pour ce qu'elle a accompli jusqu'à ce jour ; il ne demande pas le refus de ce préavis n° 2015/19, mais son renvoi à la Municipalité. Il ne souhaite également pas que la Municipalité soit mise sous pression pour revenir au prochain Conseil sans avoir pu prendre le temps de présenter les choses correctement et de manière complète.

Oui, l'on doit pouvoir concilier la vie familiale et la vie professionnelle. Dans le contexte actuel, lorsqu'il s'agit d'une famille nombreuse – il a lui-même trois enfants – que le couple travail et a de bons revenus, inscrire deux enfants dans ces structures parascolaires représente un coût

certain, incitant les familles nombreuses avec un revenu confortable, à envisager d'autres solutions d'accueil. Est-ce à cela que l'on veut parvenir ?

Il souhaite que cette réflexion soit abordée, et que l'on examine si d'autres solutions plus flexibles peuvent être offertes aux parents. Il pourrait lui être répondu que cela n'est pas le rôle de la Commune, ni au Canton de proposer des solutions plus flexibles. Il soulève simplement la question.

La Coquerellaz : s'adressant à Mme Pittet Blanchette, il précise qu'il ne pourrait se plaindre d'avoir un accueil dans ce complexe scolaire. Ses enfants sont scolarisés dans ce collège et fréquentent le réfectoire, chacun à un service différent. Ils se retrouvent dans la zone de dégagement, y pratiquent le football et ne sont pas malheureux.

Toujours est-il qu'il y a un besoin pour ces places d'accueil.

Si l'on investit à la Coquerellaz, on s'engage à devoir assumer non seulement un investissement, mais des coûts pérennes. Est-ce vraiment là qu'il faut consentir un effort financier ? Par rapport à une planification, les autres quartiers de la commune ne seront-ils pas défavorisés dans le futur, car nous aurons déjà consenti un investissement dans ce collège ? On ne pourrait alors plus disposer de nos ressources financières pour ces quartiers.

Au niveau financier ou des informations que l'on aurait reçues – il ne voit pas précisément à quoi fait référence Mme la Municipale Manzini – oui, il y a une planification en termes de nombre de places et de couverture prévue en page 4 du Budget. Mais ce qu'il souhaite obtenir, c'est qu'en parallèle, les niveaux de service offerts à la population, leurs coûts et leur impact financier soient indiqués. Peut-être n'a-t-il pas reçu tous les documents dont il est question ?

Comme précisé lors de sa première intervention, le groupe PLR+ID a reçu l'évolution de l'augmentation des coûts de l'APMS dans les prochains budgets. Il serait intéressant que les autres groupes politiques reçoivent également ces éléments.

Mme la Présidente constate que la discussion se confond entre le fond et la forme, le renvoi ou non à la Municipalité. Il lui apparaît que les arguments pour ou contre un renvoi – soit à un prochain Conseil ou à celui du 19 novembre 2015, si l'on souhaite, tel que mentionné par M. Darbellay, ne pas mettre la Municipalité sous pression – ont été avancés. Elle insiste par conséquent sur le fait qu'il s'agit maintenant de se déterminer sur cette proposition de renvoi, ce qui laissera ensuite tout loisir de revenir à une discussion sur le fond sur ce préavis.

Mme Pascale Manzini, Municipale, revient sur l'aspect financier. Il y a eu un événement regrettable. Elle avait bien pris note du vœu de la COFI dans son rapport sur le préavis n° 2015/02. C'est pourquoi un tableau avec la projection chiffrée demandée, incluant pourcentages et taux, a été établi pour la COFI. Il n'y a, à son grand regret, pas eu transmission de ce tableau.

Mme la Présidente remercie Mme la Municipale Manzini pour cette information. Une coquille peut arriver à tout le monde. Puis, elle prie les membres du Conseil soutenant le renvoi de ce préavis à une prochaine séance de le manifester en levant la main.

Au vote, ce **renvoi** est **soutenu par 26 personnes**, cette **proposition** est donc **adoptée de plein droit**.

Mme la Présidente confirme la poursuite de la discussion sur ce préavis.

M. Laurent Renaud, s'adressant à Mme la Municipale Manzini, relève que les explications liées à sa présentation étaient complètes et suffisamment denses pour ne plus se rappeler que le Conseil est réuni ce soir pour ouvrir le portemonnaie communal, une fois de plus pour nos chères têtes blondes, qui deviennent les plus grands consommateurs de nos maigres revenus fiscaux.

Revenant au préavis, il rappelle l'intitulé tel que relevé sur le rapport de la Commission ad hoc :
« *Demande de crédit de construction pour un bâtiment scolaire comprenant une partie APEMS et un réfectoire sur le site de la Coquerellaz* ».

Après de longues discussions et une présentation historique, cette commission termine sa séance en citant (2^{ème} page, 7^{ème} §) :

« *Après le départ des représentants de la Municipalité, la discussion se poursuit et personne ne remet en cause les besoins en accueil de la petite enfance.* »

On parle toujours d'un préavis pour un crédit de construction. Tout cela pour un pavillon préfabriqué en bois – suisse, soi-disant, cela ne représente que 5% du montant – de 14.80 mètres par 13.80 mètres construit sur un terrain en pente, qui n'apparaît pas sur les croquis *ridicules* figurant sur le préavis, tout cela pour la modique somme de CHF 2'800'000.00, soit plus de CHF 1'200.00 le m³. À l'heure actuelle, pour une villa, ce serait de l'ordre de CHF 900.00 le m³. Tout le monde a parlé du confort des enfants et du souci de leurs parents, du souci de l'architecture liée aux bâtiments voisins et des horaires trop stricts ...

Mais où se situe la discussion sur le prix ? Nulle part. Un tableau en page 11 nous indique de manière succincte un montant des travaux qui semblait provisoire. Non, il n'est l'est pas. Le Conseil a pu voir que dans la FAO du mardi 27 octobre, un crédit a été octroyé à une entreprise pour un montant de CHF 1'956'000.00, y compris les honoraires. Il n'y a pas de détails, les honoraires sont à la limite, libres. Cette entreprise générale pourra donc réaliser les honoraires qu'elle souhaite en discutant les rabais auprès des tiers concernés.

Vu le manque de clarté dans le montage financier de ce projet et étant élu pour défendre les intérêts financiers de notre commune, il se refuse de délivrer un chèque au porteur d'un montant de plus de CHF 2'000'000.00 de francs.

Il propose donc à l'Assemblée de refuser ce préavis et de demander à la Municipalité de nous présenter un nouveau préavis, avec plus de transparence au niveau des coûts et de ses conséquences sur nos impôts.

M. Michele Mossi a deux remarques :

La première, sur ce qu'il vient d'entendre. Il est vrai qu'ici l'on vote sur un crédit d'investissement de CHF 2'800'000.00, mais on ne discute pas – bien que cela soit l'objectif caché du préavis – des CHF 7'400.00 de coûts annuels des places d'accueil parascolaires. L'impact sur les finances de la Commune devrait être celui du crédit et non pas du coût annuel d'une place d'accueil. Il s'agit d'être attentif, car, que les places soient ouvertes comme proposé dans le restaurant du Motty ou à la Coquerellaz, elles ont un coût et celui-ci ne dépend pas forcément du bâtiment.

La seconde : il est vrai que l'on en a déjà parlé, ce n'est pas directement lié à ce préavis, mais s'il se réfère uniquement à cette année, le Conseil a voté pour :

- Le préavis n° 2015/02 – Nouvelle construction scolaire – Collège « Croset-Parc » – Demande de crédit d'étude pour l'organisation d'un concours de projets
Honoraires de CHF 50'000.00 pour l'organisation relative à la procédure de marché public.
- Le préavis n° 2015/06, Renouvellement et extension des casiers scolaires au Pontet
Demande de crédit de réalisation
Honoraires de CHF 14'000.00
- Le présent préavis : *Honoraires : CHF 23'500.00.*

Soit un montant global de CHF 87'500.00 consacré aux honoraires liés à la procédure des marchés publics sur une seule année. Quand notre commune bénéficiera-t-elle d'un personnel

compétent, apte à gérer à l'interne ces procédures ? Il estime que CHF 87'500.00 sur une seule année est un montant trop élevé.

Considérant que ce préavis a été renvoyé à une prochaine séance, **Mme la Présidente** passe au point suivant.

POINT 6 **Préavis n° 2015/20** – Règlement communal concernant la taxe relative au financement des équipements communautaires, modification de l'article 4

Mme la Présidente précise qu'il s'agit ici d'un exercice que le Conseil sera appelé à rééditer lors de la prochaine séance du Conseil. Ce Règlement a été adopté lors du Conseil du 20 novembre 2014. Au cours des débats, un amendement a été adopté (alinéa 3 de l'article 4, *Taux de la taxe – Principes*). Cet amendement n'a pas été accepté par les autorités cantonales. Sur la base de ces éléments, la Municipalité propose aujourd'hui de revenir à la version initiale telle que mentionnée dans le préavis n° 2014/13.

Puis, elle passe respectivement la parole à M. Alain Blanchoud pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc et à M. Antonio Puga, pour celle du rapport de la COFI. A noter que cette commission s'étant déjà prononcée sur le fond dans son rapport du 14 novembre 2014, renonce à se prononcer sur le présent préavis.

Mme la Présidente relit, pour rappel, les conclusions du rapport de la Commission des finances sur le préavis n° 2014/13 :

« Arrivée au terme de son examen, la Commission des finances vous recommande à l'unanimité des membres présents, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis telles que présentées et d'adopter le Règlement concernant la taxe relative au financement des équipements communautaires.

*Ecublens, le 14 novembre 2014. Pour la Commission des finances :
Le président : Pierre Zwahlen – Le rapporteur : Charles Karlen »*

Puis, elle ouvre la discussion sur le préavis n° 2015/20.

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2015/20 tel que présenté est **accepté à l'unanimité avec une abstention**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2015/20,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'adopter le Règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communal et intercommunal, perçue lors de l'adoption de mesures d'aménagement du territoire augmentant sensiblement la valeur de biens-fonds.

POINT 7 **Interpellation de M. Michele Mossi** : *À quand une desserte en trains grandes lignes en gare de Renens ?*

Mme la Présidente résume brièvement la procédure relative au traitement d'une interpellation. Nous en sommes à l'étape 5 du schéma y relatif, cette interpellation ayant été portée à l'ordre du jour. Demande est formulée à l'Assemblée afin de déterminer si 5 Conseillers soutiennent cette interpellation. Tel est le cas. Elle invite donc M. Michele Mossi à développer son interpellation (annexe IV) et, cas échéant, à proposer un projet de résolution.

M. Michele Mossi déclare ne pas vouloir développer plus avant son interpellation, l'ayant déjà précisée lors du précédent Conseil. Cette dernière a été déposée dans un objectif premier consistant au dépôt d'une résolution. La démarche : le nombre de trains grandes lignes s'arrêtant en gare de Renens est en diminution continue et le risque est que ces trains disparaissent après la mise en service de *Léman 2030* avec une perte conséquente pour la population de tout un district, pour les places de travail concernées ainsi que pour les étudiants fréquentant les hautes écoles.

Des actions ont été menées en ce sens par les Municipaux des communes concernées pour présenter des revendications légitimes auprès des CFF. Un postulat visant les mêmes objectifs a été déposé et accepté par une grande majorité du Grand Conseil. Ces objectifs sont inclus dans le texte de l'interpellation :

« [...] demander aux CFF d'étudier l'arrêt en gare de Renens d'au moins deux trains grandes lignes, dans chaque direction et par heure de service régulier, cela dès que possible mais au plus tard à l'issue des travaux du projet Léman 2030. »

Afin de légitimer plus avant cette démarche, plusieurs Conseillers siégeant dans les communes concernées ont également procédé par le biais d'une interpellation, suivie d'une résolution, afin de bénéficier du soutien de la population, représentée par leur Conseil communal. L'objectif n'est pas ici de charger plus encore la Municipalité avec de nombreuses démarches, mais simplement de solliciter sa réponse à deux questions. En cas d'accord, M. Michele Mossi déposera une résolution sollicitant son appui visant à soutenir l'arrêt de trains grandes lignes en gare de Renens, tel que précisé ci-avant. Tout en sachant que ce type de trains pourrait également s'arrêter durant les travaux, ce qui permettrait même de faciliter le chantier de la Gare de Lausanne. Avoir une bordure de quai supplémentaire à disposition pour accélérer les travaux, cela serait certainement favorable, voire même, obtenir un arrêt TGV en gare de Renens durant le chantier.

Il remercie par avance la Municipalité de bien vouloir soutenir cette interpellation.

Mme la Présidente demande si la Municipalité souhaite répondre immédiatement.

M. Pierre Kaelin, Syndic, précise que les communes de Crissier, Chavannes, Renens et Ecublens ont envoyé un courrier concernant cette problématique aux CFF – avec copie au canton – en date du 7 juillet dernier. Les Municipalités de ces communes ont effet été sensibilisées à cette problématique. Quelques éléments de réponse leur sont parvenus. Il ne peut quant à lui que soutenir cette démarche. Plus nombreux nous serons à maintenir cette pression, plus nous pourrons espérer faire fléchir les CFF. Même si les chances sont moindres, il faut saisir toutes les opportunités de réagir. La Municipalité soutient donc cette résolution.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'interpellation de M. Michele Mossi et sur la réponse de la Municipalité ainsi que sur le projet de résolution de l'interpellateur.

M. Michele Mossi remercie la Municipalité. Formellement, il dépose la résolution suivante :

« Le 8 octobre 2015, le Conseil communal d'Ecublens a voté avec enthousiasme un crédit d'investissement important en faveur de la modernisation de la gare de Renens. Il s'attend toutefois à ce que la desserte de la gare soit améliorée et, en conséquence, appuie les demandes des député-e-s de l'Ouest lausannois et des Municipalités des 4 villes concernées par ce projet pour demander aux CFF d'étudier l'arrêt en gare de Renens d'au moins deux trains grandes lignes, dans chaque direction et par heure de service régulier, cela dès que possible mais au plus tard à l'issue des travaux du projet 'Léman 2030 '».

Après avoir relevé que le même texte a été retenu par les Conseils communaux de Chavannes, Bussigny, Crissier et Renens, et, en fonction de l'agenda de ces différents Conseils, déjà déposé ou sur le point de l'être, il réitère ses remerciements pour le soutien de la Municipalité et espère que cette résolution sera soutenue par le Conseil.

M. Aitor Ibarrola se réfère à son mécontentement en relation aux propositions émanant d'un Conseiller, suivant qu'il se trouve d'un côté ou de l'autre de la salle, et sur la prise en compte ou non de ces dernières, suivant l'endroit d'où elles émanent. Il se demande dans quelle mesure cette interpellation et cette résolution ne peuvent avoir un petit caractère électoraliste. Cela dit, il déclare que cette interpellation est une bonne chose, et qu'il ne s'agit dès lors pas de la considérer comme étant de gauche, de droite ou du centre. Il encourage donc l'Assemblée à la soutenir comme l'a fait la Municipalité.

M. Michele Mossi remercie M. Ibarrola de lui avoir tendu une si belle perche ... En fait, cette interpellation, suivie de sa résolution, a été précédée par le postulat déposé au nom des Député-e-s du District de l'Ouest lausannois au Grand Conseil – postulat qui provient du député et Conseiller communal socialiste Alexandre Rydlo, de Chavannes-près-Renens.

Mme la Présidente, suite à cet échange sympathique, demande si un Conseiller souhaite prendre la parole sur le fond de cette interpellation. Tel n'est pas le cas, après avoir encouragé l'Assemblée à garder un certain humour durant les débats, elle invite le Conseil à passer au vote sur cette résolution.

Au vote, cette résolution est **acceptée à l'unanimité**.

Mme la Présidente apprécie le fait que M. Jérôme Ducret, journaliste auprès de 24 Heures, soit présent ce soir. Cette information pourra ainsi peut-être être diffusée. Le Bureau du Conseil va quant à lui transmettre cette décision et communiquera les mesures prises à cet effet.

M. Didier Lannaz, Municipal, se déclare heureux de ce vote mais s'interroge. Pourquoi se limiter aux quatre communes citées ci-avant, pourquoi pas dans l'entier du district de l'Ouest lausannois, du moins dans les communes dans lesquelles des députés siègent au sein du Grand Conseil ?

M. Michele Mossi précise que ce texte était lié directement au préavis n° 2015/14 (Gare de Renens). Les Conseils communaux ayant traité cet objet sont touchés par cette problématique. D'autre part, cette démarche a été assurée par quelques députés représentant leur parti dans certaines communes ou siégeant eux-mêmes (ou un membre de leur parti) au niveau communal. Les communes de St-Sulpice et de Villars-Ste-Croix n'ont pas de Députés au Grand Conseil.

POINT 8 Divers

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les Divers.

M. Guillaume Leuba souhaite déposer un vœu (annexe V) à l'attention de la Municipalité concernant la patinoire mobile dont il donne lecture.

M. Alain Blanchoud constate que la plupart des Conseillers ont remis leur veste. Il souhaiterait donc savoir si nous avons à nouveau une panne dans la Grande salle du Motty et s'interroge sur le crédit de construction qui plane sur le budget en regard de ce local et l'espoir d'avoir un peu de chauffage.

M. Stéphane Masson formule un vœu (annexe VI) à l'attention de la Municipalité, vœu lié à une situation qui l'interpelle : la position dominante qu'occupe l'EPFL eu égard à notre Commune.

Au début des années 70, on parlait encore de l'École Polytechnique Fédérale d'Ecublens. Plus récemment, de l'EPFL. Puis, aujourd'hui, de plus en plus souvent, on entend parler de l'EPFL, à Lausanne. Ceci le dérange un peu. Loin de lui de faire du communalisme, il ne s'agit bien sûr pas de rebaptiser l'EPFL en École Polytechnique Fédérale d'Ecublens ! Mais il y a cependant matière à réagir. Certes, le patronyme de notre commune n'est peut-être pas très glamour, il a une connotation assez rurale. S'il apparaît aux côtés du SwissTech Convention Center, cela passe peut-être moins bien ...

Et pourtant, tout propriétaire reste domicilié dans une commune, et cela devrait également s'appliquer à la Confédération. Or, lorsque l'on parle de ville dans la ville, il a plutôt le sentiment de ville à côté de la ville ... Les limites de notre commune ne s'arrêtent pas à la frontière du Tir-Fédéral.

Parfois, l'on peut s'autoriser à remettre l'église au milieu du village, ou, en d'autres termes, remettre l'EPFL à Ecublens ! Ce faisant, on rejoindra les préoccupations du Conseil, telles qu'il les a entendues lors de notre dernière séance. M. Germain Schaffner y évoquait qu'Ecublens souffrait peut-être d'un manque de visibilité, de reconnaissance, ou encore M. Michele Mossi déclarait qu'Ecublens souffrait quelque peu de la proximité de sa voisine, Lausanne ; on nous assimile un peu trop souvent à cette dernière. On évitera peut-être aussi que M. Alain Blanchoud nous parle du Club de Billard à Lausanne, avant de rectifier qu'il se trouve bien à Ecublens ...

Comment procéder ? Eh bien, par la manière douce. L'Assemblée a découvert un film qui vient replacer Ecublens là où elle se situe, entre ville et campagne. Il ne pense pas que nous souffrions d'un problème d'identité ou d'une crise d'image, mais qu'il s'agit de s'affirmer. Ecublens est une belle ville, fière de l'être et n'a pas le droit d'être mise à l'ombre de ses voisines, aussi grandes et prestigieuses soient-elles. De guerre lasse, il faut accepter la mention EPFL sans qu'elle soit forcément suivie par ECUBLENS. Par contre, on peut s'autoriser à refuser et réagir lorsque l'on lit ou l'on entend que l'EPFL est à Lausanne. Il s'imagine mal la RTS, lorsqu'elle sera dans notre commune, parler dans ses émissions en direct des studios d'Ecublens, mais il ne souhaiterait pas entendre qu'elle diffuse depuis l'EPFL à Lausanne !

Dans notre quotidien, de plus en plus, cette situation perdure : on a pu lire que Buzz Aldrin, 2^{ème} à avoir marché sur la lune, sera à Lausanne, alors que sa conférence aura lieu à Ecublens. Lui-même a tout récemment reçu une invitation à une conférence au *SwissTech Convention Center EPFL – Lausanne*. Ou encore, dans l'Illustré, avec photo à l'appui, un article sur le SwissTech Convention Center à Lausanne ...

Pour tous ceux ayant le souvenir des champs de colza et des terrains de foot à Ecublens, cela fait parfois un peu mal. Il ne pense pas que ce soit attribuable à l'EPFL qui ne doit pas particulièrement tenir à s'approprier cette partie de territoire, mais que nous faisons face plutôt à une situation de fait, une tendance.

Aussi, il dépose un vœu invitant la Municipalité à intervenir à cet égard et en donne lecture.

Pour conclure, en d'autres termes, EPFL : oui – EPFL Lausanne : non !

M. Eric Darbellay désire en premier lieu féliciter la Municipalité pour le film visionné en début de séance.

En second lieu, il souhaite revenir sur les éléments transmis par Mme la Municipale Danièle Petoud pour le préavis n° 2015/19. À ce sujet, en termes de finances, il aurait une recommandation à formuler : lors de l'établissement du Plan des investissements, qu'une marge soit considérée sur l'évaluation des coûts des futurs investissements, étant donné que ce plan est l'un des éléments à prendre en considération dans les calculs lors de la détermination du plafond d'endettement. Il s'agirait d'être attentif à ne pas faire un excès de prudence ou de surestimation ...

Mme Danièle Petoud, Municipale, spécifie que le Plan des investissements est discuté chaque année par la Municipalité avant d'être présenté au Conseil. Il est également étudié avec grande minutie par le Boursier communal. Cette année, un exercice important a dû être effectué pour revoir le Plan à 5 ans afin de maintenir une marge acceptable.

Elle souligne la difficulté d'arrêter une prévision durable dans les objets à inscrire à l'inventaire, opération qui doit s'articuler en fonction des objets prioritaires qui sont à traiter, ainsi que des coûts, une fois que l'on peut s'appuyer sur des données chiffrées concrètes.

Il serait erroné de croire, par exemple, que pour la construction d'un bâtiment de 5 mio, une marge de 2 mio peut être prévue. Ceci est irréaliste. Dès qu'il s'agit de bâtiments, que ce soit une construction, une transformation ou un assainissement, la démarche est d'autant plus difficile. Elle se déclare totalement opposée à, en quelque sorte, *inventer* des chiffres, car ils seraient de toute façon faux. Établir une projection en prévoyant un montant plus élevé sur tel ou tel préavis n'est donc pas envisageable.

En conclusion, elle estime plus judicieux de poursuivre comme chaque année, soit un travail avec la Municipalité, appuyée par la Bourse communale, sur des chiffres réels.

M. Benjamin Bader revient sur l'intervention et le vœu émis par M. Stéphane Masson. Pourquoi ne pourrait-on pas changer l'abréviation : EPFL en EPFE correspondant à École Polytechnique fédérale d'Ecublens ? On éliminerait ainsi la mention LAUSANNE.

Mme Pascale Manzini, Municipale, juste pour le plaisir de prolonger la réflexion de M. Stéphane Masson, mentionne que l'on peut aussi parler de l'École Polytechnique fédérale *in Lausanne on Geneva's Lake* !

L'ordre du jour étant épuisé, **Mme la Présidente**, avant de clore la séance, rappelle aux membres de l'Assemblée de prendre leur enveloppe contenant le Budget communal ainsi que les Budgets intercommunaux 2016. Il est 22h30.

Ecublens, le 3 novembre 2015.

La Présidente

Anne-Thérèse Guyaz


CONSEIL COMMUNAL
ECUBLENS
LIBERTÉ ET PATRIE

La Secrétaire

Chantal Junod Napoletano

Annexes :

- I Présentation de Mme la Municipale Pascale Manzini, point 5 de l'ordre du jour
- II Communiqué du Conseil d'État du 29 octobre 2015
- III Article paru dans le 24 Heures du 30 octobre 2015 intitulé *Chaque localité devra offrir une solution de garde à ses écoliers*, point 5 de l'ordre du jour
- IV Interpellation de M. Michele Mossi : *À quand une desserte en trains grandes lignes en gare de Renens ? et sa Résolution*
- V Vœu de M. Guillaume Leuba (patinoire mobile)
- VI Vœu de M. Stéphane Masson